



Trèbes.

N° 23/2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 011-211103973-20250626-23_2025-DE

SLO

FOLIO 96

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. M. QUESNEL. MME NICOLAÏ. VIC. DENAT. PANERO.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. OLLAGNIER

MME JOURDA

M. DE PRADO

M. CASTANS

PROCURATIONS :

M. OLLAGNIER à M. CARBONNEL

MME JOURDA à M. LE MAIRE

M. DE PRADO à M. MAYNARD

M. CASTANS à Mme MITAIS

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Création d'une servitude de passage de canalisations de gaz sous un terrain communal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2122-4 ;

